

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 25 janvier 2022 17:32
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200773795 - Courriel réponse
Pièces jointes: 1. R.I. du 2010-11-03.pdf; 2. A.I. du 2010-12-22.pdf; 3. R. I. du 2011-07-11.pdf; 4. R.I. du 2012-11-23.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} octobre dernier, concernant un site sis au 4320, route Marie-Victorin à Contrecoeur (lot 5 024 972)

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

Veillez prendre connaissance du message ci-dessous.

Demandes d'autorisation ministérielle

Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:

- Inscrivez-vous à ClicSÉCUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
- Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
- Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, [visitez notre site web](#).

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-11-23 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 13 h 30	Heure de départ : 14 h 00
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	

No intervention : 300628651	No gestion documentaire : 7430-16-01-0373300
Type d'intervention : Inspection	No document : 400770807
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200292889
But de l'inspection : Travaux de remblai en rive du St-Laurent au restaurant Au Gueuleton, 4320 route Marie-Victorin à Contrecoeur.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Au Gueuleton (Contrecoeur) inc.

Nom usuel du lieu : Restaurant au Gueuleton

Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :

4320, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

No du lieu : X2123965

Type de lieu : Zone inondable du fleuve

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45 50 59.4 - WO 73 14 53.2 DD MM SS.s

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. A/ S de Robert Bissonnette	652, boulevard Marie-Victorin Verchères (Québec) J0L 2R0	Y2087268

Conditions météo

Pluie et vent, environ 10 degrés C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
		()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : oui non s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 4

Nombre de photos annexées : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2010-11-23

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN1945 à 1947 réunies en montage panoramique à l'aide du logiciel Panorma maker 3.0 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Extrait de la carte du risque d'inondation -31H 14-020-0810-2 - Contrecoeur
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

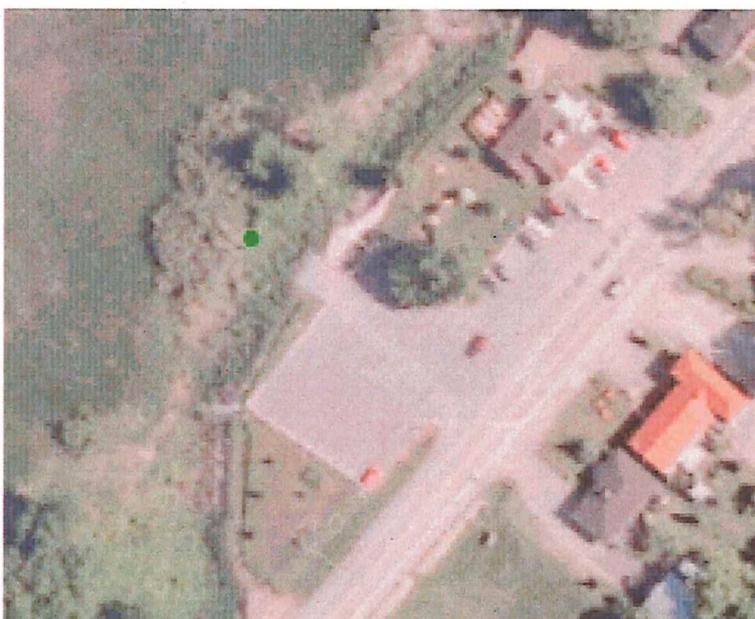
2. Mise en contexte (facultatif)

Signalement anonyme par téléphone, le 19 novembre 2010 en après-midi, de travaux de remblai réalisé en bande riveraine du fleuve St-Laurent à l'arrière du stationnement du restaurant Au Gueuleton, situé au 4320 route Marie-Victorin, à Contrecoeur.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique pour les besoins de l'inspection. Le stationnement du restaurant Au Gueuleton est localisé en façade et principalement du côté Ouest du bâtiment.

J'aperçois facilement, depuis la route, l'endroit visé par le signalement. Aucun travail n'est en cours au moment de l'inspection. Aucun amas de terre ou machinerie de terrassement n'est présent sur le lieu. Le stationnement longe le fleuve et est limité par une bordure de ciment. La photo aérienne ci-dessous, extraite de l'Atlas SAGO illustre l'aménagement des lieux.

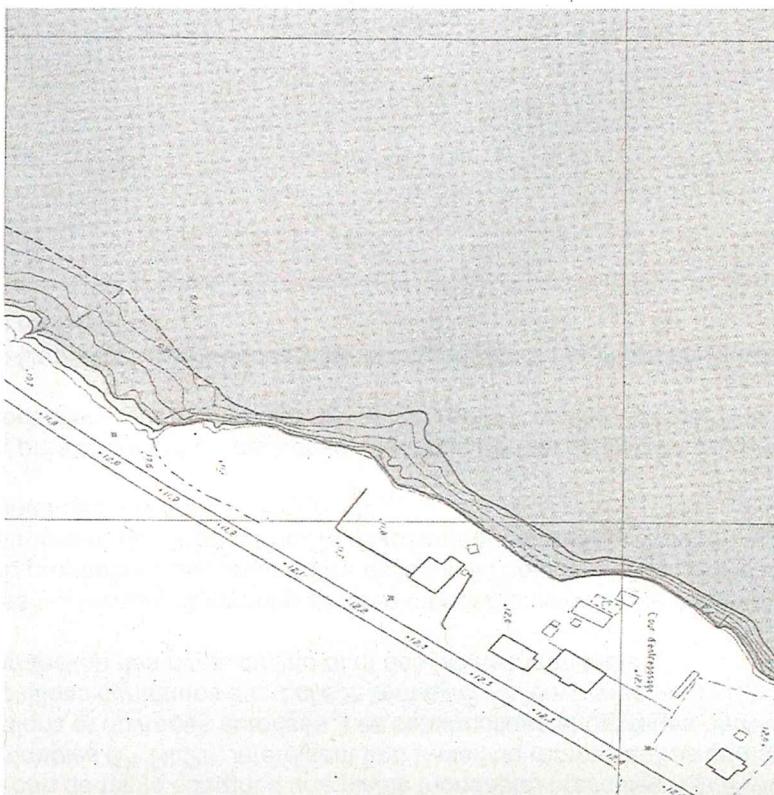


Le remblai atteint le point de cheminement N 45° 50' 59,4" – WO 73° 14' 53,2".

Photo produite par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), année 2007, échelle approximative 1/15 000, nom de l'orthophoto 324_5077

Le remblai est fait de terre et s'étend sur environ quatre (4) mètres le long du talus et porte au-delà du talus qui est stable et couvert de végétation de chaque côté du remblai. La hauteur du talus est approximativement de quatre (4) mètres pour une pente d'environ quarante (40) degrés.

La carte du risque d'inondation pour cet endroit du fleuve Saint-Laurent situe la limite de la zone inondable de faible courant (0 – 100 ans) approximativement au pied du talus.



La limite de la zone inondable de faible courant se situe dans le talus qui borde la propriété.

Extrait de la carte du risque d'inondation 31H 14 – 020 – 0810 – 2

3. Description de l'inspection

Les mesures relatives à la zone de faible courant d'une plaine inondable, prescrites à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI), interdisent tout travail de remblai autres que ceux requis pour l'immunisation des constructions et ouvrages autorisés. Les constructions et ouvrages permis devant être préalablement autorisés en vertu des dispositions contenues à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou autres législations applicables en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

L'endroit où se sont effectués les travaux de remblai en zone inondable est exploité commercialement; aux fins de la réalisation de ses travaux, le propriétaire est, entre autre, assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation, préalablement délivré par le ministre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en vertu des dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

Les vérifications effectuées, préalablement à l'inspection, n'ont pas permis de trouver de certificat d'autorisation ou de demande de certificat d'autorisation pour des travaux devant se réaliser au lieu visé par l'inspection.

Aucun administrateur de Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. n'est présent au moment de l'inspection, je laisse ma carte d'affaire à une employée du restaurant.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Une vérification effectuée auprès du Service d'urbanisme de Ville de Contrecoeur a permis d'apprendre que des interventions ont été effectuées, en 2001 et en 2009, à la suite de constat de travaux de remblai illégaux réalisés en bande riveraine et en zone inondable du fleuve. Ces interventions n'ont pas été portées à la connaissance du MDDEP auparavant.

L'inspecteur municipal déclare que l'intervenant aurait régularisé la situation à la satisfaction de la Ville dans les deux occasions.

Robert Bissonnette communique avec moi par téléphone au lendemain de l'inspection. Il déclare que le travail effectué visait à combler des trous qui nuisaient au passage de la tondeuse et à rendre plus propre la propriété.

Monsieur Bissonnette est informé verbalement de l'infraction constatée et de l'émission d'un avis d'infraction en application des dispositions contenues à l'article 22 de la LQE. Je rappelle à Monsieur Bissonnette que la Ville de Contrecoeur avait déjà signifié, en 2001 et 2009, des avis d'infractions pour des ouvrages similaires.

Demande lui a été faite de cesser tout travail de remblai et de prendre les mesures requises afin de retirer tout remblai fait dans la zone inondable et la bande riveraine du fleuve et de prévoir, au besoin, la restauration du couvert végétal affecté par les travaux.

Monsieur Bissonnette déclare qu'il retirera tout matériel déposé, en bande riveraine et en zones inondables du fleuve Saint-Laurent, et s'assurera d'un couvert végétal approprié afin de régulariser la situation dans le délai prescrit.

5. Conclusion

Le travail de remblayage effectué en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis, dans la zone inondable et la bande riveraine du fleuve St-Laurent au 4320, route Marie-Victorin à Contrecoeur, représente une infraction aux dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

L'intervenant a été l'objet d'avis de travaux de remblayage illégaux en 2001 et en 2009, par l'autorité municipale, en vertu des dispositions contenues à l'article 3.25.2 du règlement de zonage 387-91 de la Ville de Contrecoeur.

Monsieur Robert Bissonnette, administrateur de Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. déclare qu'il prendra les mesures requises afin de régulariser la situation.

6. Recommandations

Émettre un avis d'infraction à l'endroit de Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. pour avoir contrevenu aux dispositions contenues à l'article 22 de la LQE en effectuant un travail de remblai en zone inondable et en bande riveraine du fleuve Saint-Laurent sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.

L'avis d'infraction demandera la cessation immédiate de tout travail, ouvrage ou activité effectué dans un milieu tel qu'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un marais, un marécage, un étang ou une tourbière sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.

L'avis d'infraction exigera la restauration du lieu par le retrait de tout matériel déposé dans la bande riveraine et les zones inondables dans un délai de dix (10) jours suivant la réception de l'avis d'infraction.

De plus, l'avis d'infraction exigera, au besoin, la mise en place de mesure de protection afin de contrôler l'émission de sédiments pendant la période de restauration du couvert végétal affecté par les travaux.

Signature : Stéphane De Garie

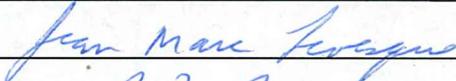


Date de rédaction: 2010/11/25

Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :



Fonction :



Signature :



Date :

Année/mois/jour

10-12-07

Commentaires :

Tracé GPS

No : 001

Titre : Remblai en zone inondable du fleuve Saint-Laurent, 4320 route Marie-Victorin à Contrecoeur



Tracé enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : 4320, route Marie-Victorin à Contrecoeur

Échelle : 1 : 15 000

Note :

Annexe - Photos

Photo no : DSCN1945

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2010-11-23

Description :



Photo no : DSCN1946

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2010-11-23

Description :



Photo no : DSCN1947

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2010-11-23

Description :



Date de l'inspection : 23 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0373300

Photo no : DSCN1945, ..., 1947

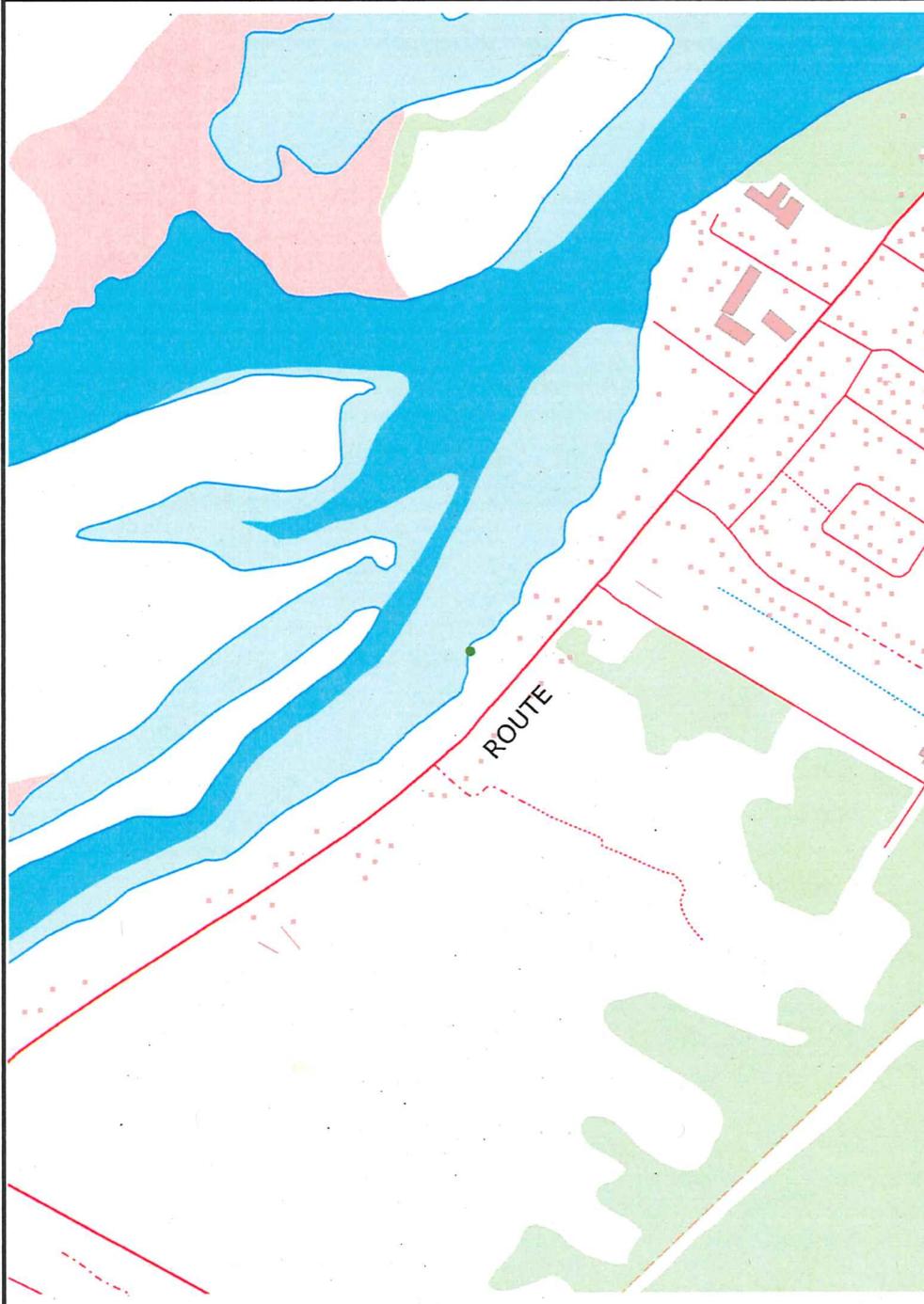
Fichier :
T:\Montérégie\Photos\degst01\2010

Description :



Remblai en plaine inondable du fleuve St-Laurent

Restaurant Au Gueuleton, 4320 Marie-Victorin à Contrecoeur



- Lieux sélectionnés**
- Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matières résiduelles
 - Milieu hydrique
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante



200 m

Source(s) des données :
GPS Garmin CSx 76
Atlas-SAGO

© Gouvernement du Québec, 2010

Développement durable,
Environnement
et Parcs

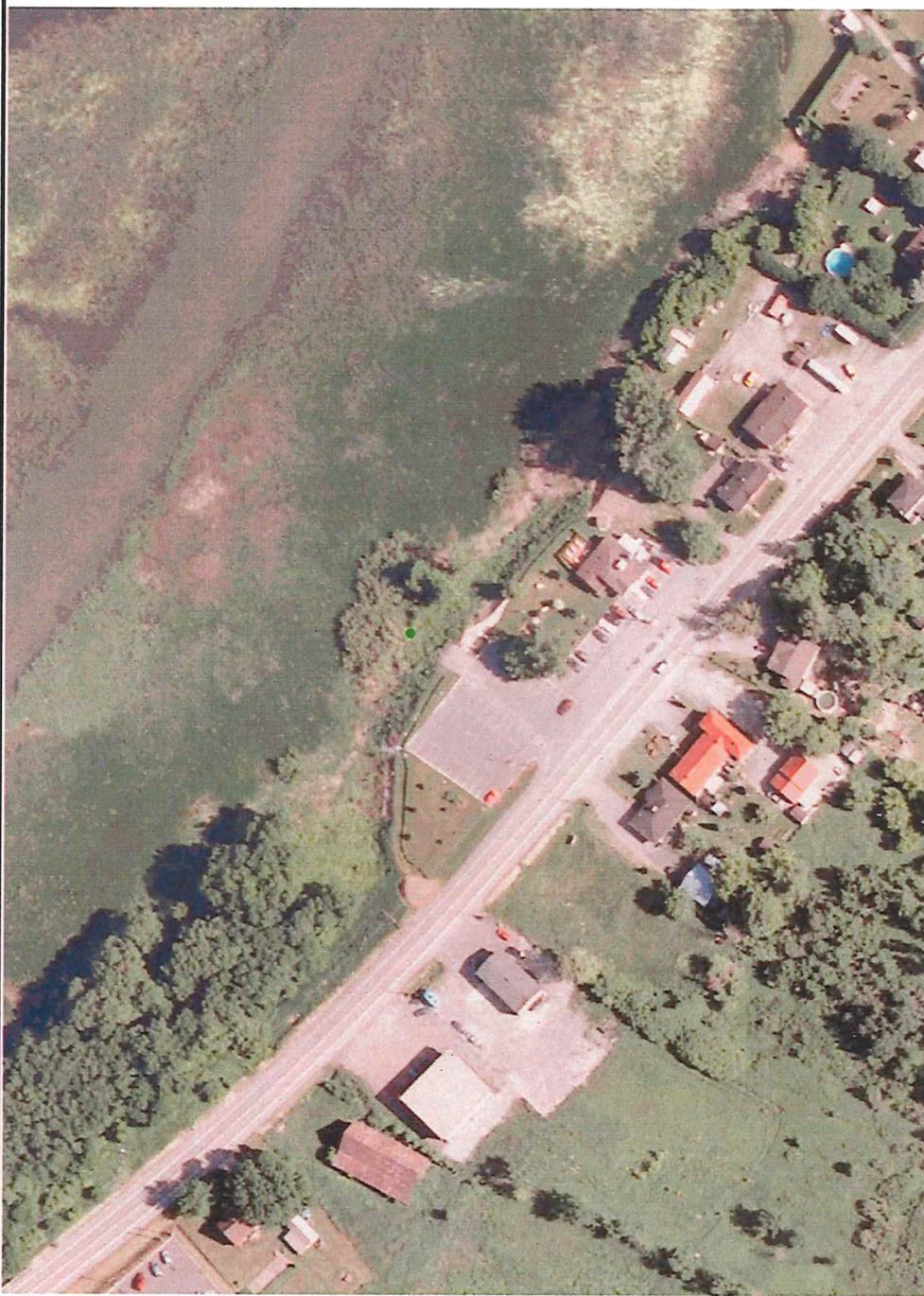
Québec

Hydrique Longueuil (C)

Préparé par :
Stéphane De Garie
2010-11-24

Remblai en plaine inondable du fleuve St-Laurent

Restaurant Au Gueuleton, 4320 Marie-Victorin à Contrecoeur



- Lieux sélectionnés**
-  Commerce
 -  Exploitation des ressources
 -  Immeuble et infrastructure
 -  Industrie
 -  Lieu d'élevage
 -  Lieu d'entreposage
 -  Lieu de traitement
 -  Matières résiduelles
 -  Milieu hydrique
 -  Autres lieux
 -  Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés**
-  Composante
- Index - Orthos actuelles (1996-2009)**
-  Index
- Orthos actuelles 1996-2009**

CMM
ANUR 2007
1/15000 CHARLENE APPAKI
324_5077 NON ORTHO PHOTO

 40 m



Source(s) des données :
 GPS Garmin CSx 76
 Atlas-SAGO

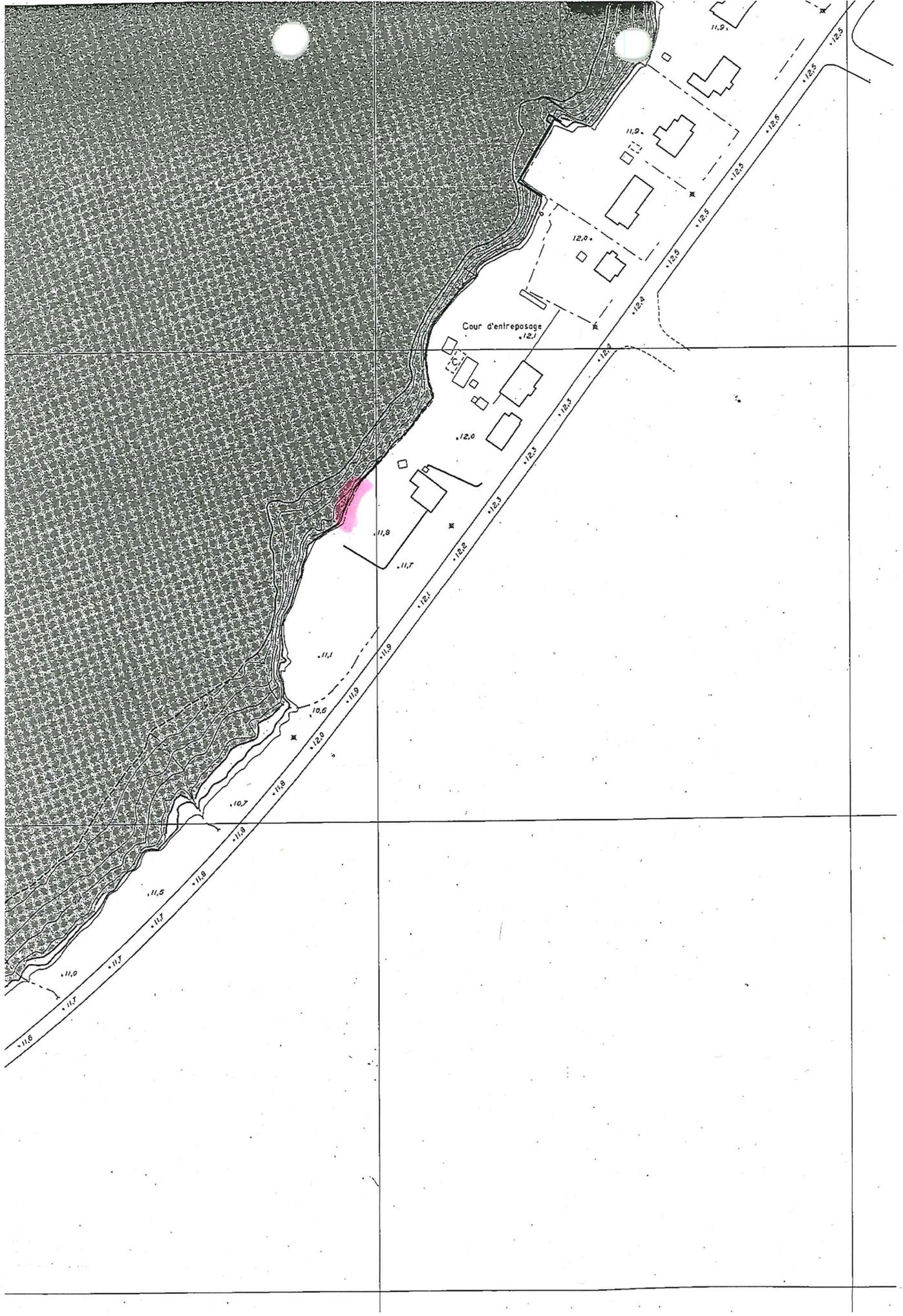
Développement durable,
 Environnement
 et Parcs

Québec

Hydrique Longueuil (C)

Préparé par :
 Stéphane De Garie
 2010-11-24

© Gouvernement du Québec, 2010





DSCN1945.JPG



DSCN1946.JPG



DSCN1947.JPG



DSCN1948.JPG

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 22 décembre 2010

AVIS D'INFRACTION

Au Gueuleton (Contrecoeur) inc.
652, boulevard Marie-Victorin
Varenes (Québec) J0L 2R0

N/Réf. : 7430-16-01-0373300
400771062

Objet : Travaux en bande riveraine et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent au
4320 route Marie-Victorin, lot (p) 220 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur,
ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 novembre 2010 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Avoir effectué un travail de remblai en bande riveraine et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc, en l'absence du certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tout travail en bande riveraine, littoral et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent. La bande riveraine applicable ici est constituée d'une bande de terre de dix (10) mètres de largeur bordant le cours d'eau mesurée depuis la ligne des hautes eaux.

En regard de l'état actuel des lieux identifiés en rubrique, veuillez procéder sans délai au retrait des remblais déposés dans la bande riveraine et les zones inondables de manière à retrouver le profil original du terrain. Ce travail devra, au besoin, être précédé par la mise en place de barrières à sédiments en pied de talus et être suivi de la restauration du couvert végétal à l'aide d'espèces végétales appropriées.

...2

Veillez nous confirmer, dès réception du présent avis, vos intentions quant aux suites qui lui seront données. Prenez note qu'à défaut de procéder selon les délais mentionnés, ces travaux de restauration devront faire l'objet de la délivrance d'un certificat d'autorisation entraînant la tarification applicable au traitement d'une telle demande.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-07-11 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 00	Heure de départ : 13 h 45
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	

No intervention : 300634177	No gestion documentaire : 7430-16-01-0373300
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400842312
Type de demande liée :	No demande :
But de l'inspection : Vérifier l'état du lieu suite de l'émission d'un avis d'infraction (document 400771062) au sujet de travaux en bande riveraine et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent au 4320, route Marie-Victorin à Contrecoeur.	

Lieu inspecté :	
Nom du lieu : Au Gueuleton (Contrecoeur) inc.	
Nom usuel du lieu : Au Gueuleton	
Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 4320, route Marie-Victorin Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	
No du lieu : X2123965	Type de lieu : Commerce
Coordonnées géographiques (deg mm ss.s NAD83): N 45° 50' 59,4" – WO 73° 14' 53,2"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Robert Bissonnette	Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. 652, boulevard Marie-Victorin Verchères (Québec) J0L 2R0	Y2087268

Conditions météo
Soleil, 25° C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Robert Bissonnette	Administrateur	450 583-3060 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Date de l'inspection : 11 juillet 2011

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0373300

Photos numériques

Nombre de photos prises : 6

Nombre de photos annexées : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos DSCN2806 et DSCN2807 réunies en montage panoramique à l'aide du logiciel Panorama maker 3.0 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

La compagnie a reçu, le 22 décembre 2010, un avis d'infraction pour avoir effectué du remblayage en rive et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent. L'avis d'infraction demande que la compagnie procède sans délai au retrait du remblai de manière à retrouver le profil original et au besoin effectuer la restauration du couvert végétal à l'aide d'espèces végétales appropriées.

Aucune suite n'a été donnée par l'intervenant consécutivement à la réception de l'avis d'infraction.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique afin de vérifier les suites données aux exigences contenues à l'avis d'infraction délivré.

J'observe que la situation n'a pas tellement changée depuis l'inspection réalisée le 23 novembre 2010, le matériel en remblai dans le talus est toujours en place dans la zone inondable de faible courant, du ravinement est constaté dans le remblai (photo DSCN2802, DSCN2803 et DSCN2804).

Robert Bissonnette, administrateur de la compagnie Au Gueuleton (Contrecoeur) inc., est présent lors de l'inspection.

Monsieur Bissonnette me déclare ne pas avoir eu la possibilité de s'occuper des travaux correctifs exigés à l'avis d'infraction à la suite de problèmes personnels. Il demande si un délai peut lui être accordé afin d'effectuer les travaux correctifs requis et s'engage verbalement à régulariser la situation pour l'automne 2011.

J'accepte que les travaux soient réalisés pour l'automne 2011 en considérant la faible quantité de matériel en remblai présente, environ 20 m³, et l'engagement de M. Bissonnette à réaliser le retrait du matériel déposé en remblai et à restaurer le couvert végétal.

Je donne à M. Bissonnette de l'information concernant la restauration du couvert végétal et quitte les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

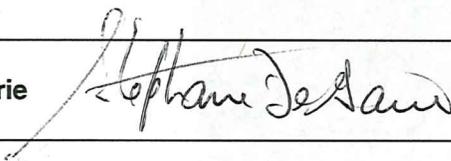
Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. n'a pas réalisé les correctifs attendus mais l'administrateur déclare vouloir se conformer aux exigences de l'avis d'infraction dans le délai convenu lors de l'inspection.

6. Recommandations

Accepter l'engagement verbal de Robert Bissonnette.

Planifier une inspection à l'automne 2011 pour vérifier la réalisation des correctifs.

Signature : Stéphane De Garie



Date de rédaction: 2011/07/27
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe Secteur hydrique

Signature :

Date :
Année/mois/jour

Commentaires :

Photos

Photo no : DSCN2802

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

Description : Ravinement du talus par le ruissellement de l'eau en surface.



Photo no : DSCN2803

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

Description : Vue rapprochée du ravinement fait dans le talus par le ruissellement de l'eau de surface lors de précipitations.



Photo no : DSCN2804

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

Description : Aperçu du ravinement depuis le haut du talus.



Photos

Photo no : DSCN2805

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

Description :



Photo no : DSCN2806

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2011-07-11

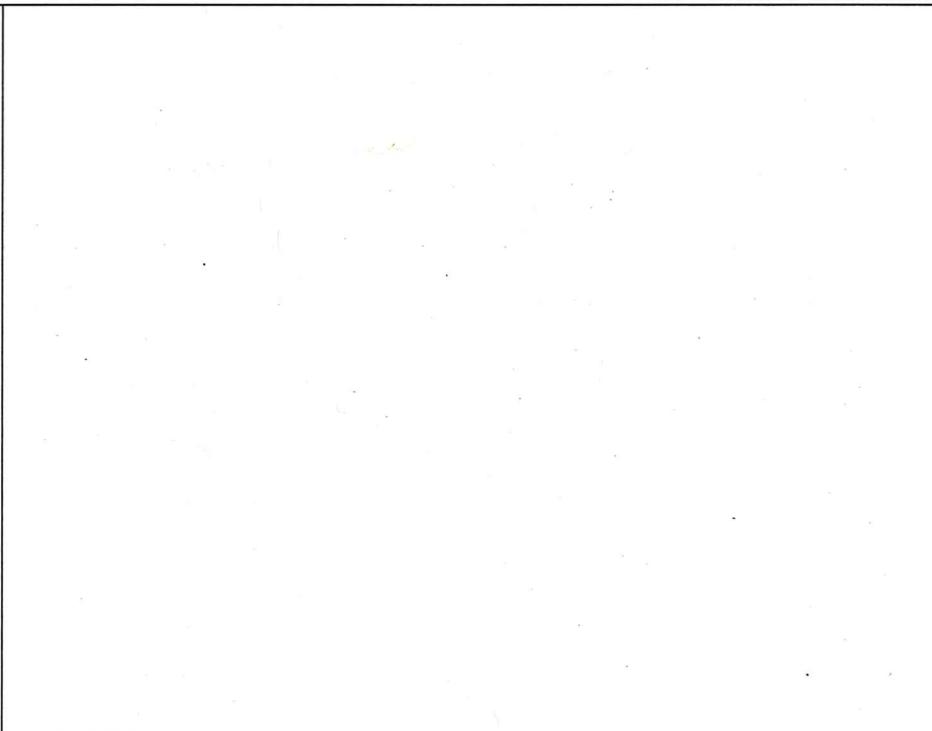
Description :



Photo no :

Fichier :

Description :



Panorama no :	
Fichier :	
Description :	



DSCN2802.JPG



DSCN2803.JPG



DSCN2804.JPG



DSCN2805.JPG



DSCN2806.JPG



DSCN2807.JPG

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-02-23 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 11 h 25	Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	
No intervention : 300720847	No gestion documentaire : 7430-16-01-0373300	
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400901138	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Vérifier les correctifs réalisés par l'intervenant.		

Lieu inspecté :	
Nom du lieu : Au Gueuleton (Contrecoeur) inc.	
Nom usuel du lieu : Au Gueuleton	
Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 4320, route Marie-Victorin Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	
No du lieu : X2123965	Type de lieu : Commerce
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45° 50' 59,4" – WO -73° 14' 53,2"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Robert Bissonnette	Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. 652, boulevard Marie-Victorin Verchères (Québec) J0L 2R0	Y2087268

Conditions météo
Soleil, 4°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
		()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 1	Nombre de photos annexées : 1
-----------------------------	-------------------------------

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2012-02-23

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Robert Bissonnette, administrateur de Au Gueuleton (Contrecoeur) inc., s'est engagé lors de l'inspection du 11 juillet 2011 à effectuer, à l'automne 2011, les correctifs attendus à l'avis d'infraction délivré le 22 décembre 2010.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique afin de vérifier si les correctifs convenus ont été réalisés conformément à l'engagement pris par Robert Bissonnette.

J'observe qu'il n'y a plus d'activité à l'intérieur de la bande riveraine et en zone inondable du fleuve.

Toutefois, la présence de neige ne permet pas d'apprécier la qualité du couvert végétal dans la pente du talus.

Une haie d'ornementation est plantée à l'endroit visé par l'inspection.

Le déneigement de l'espace de stationnement est effectué en poussant la neige en amas à l'extérieur de la plaine inondable et de la bande riveraine du fleuve.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

Au Gueuleton (Contrecoeur) inc. a régularisé la situation tel que demandé à l'avis d'infraction délivré le 22 décembre 2010.

6. Recommandations

Fermer le dossier de contrôle.

Signature : Stéphane De Garie

Date de rédaction: 2012/02/29
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Fonction :

Signature :

Date :

Année/mois/jour

Commentaires :

Photos

Photo no : DSCN3671

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0373300\2012-02-23

Description : Cessation des activités en rive et en zone inondable du fleuve.



Photo no :

Fichier :

Description :

Photo no :

Fichier :

Description :

Panorama

Panorama no :	
Fichier :	
Description :	